

Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA)



PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA VILLE DE KIFFA À PARTIR DU FLEUVE SÉNÉGAL (PAEPK)

Unité de Coordination du Projet AEP Kiffa

Ilot C N° 506 Tevragh Zeine, Nouakchott

Tél. : (+222) 49 36 04 01 ; (+222) 46 48 99 63

Email : mjiddou@hydraulique.gov.mr; mniang@hydraulique.gov.mr



AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL AOI N°01/UCP-PAEPK/MHA/2024

1 – Objet

Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA) a obtenu du Fonds Saoudien de Développement (FSD), un prêt afin de financer les travaux de la première section du projet d'alimentation en eau potable de la ville de Kiffa à partir du fleuve Sénégal (Gouraye : PK0 – Sélibabi : PK45), et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer les paiements au titre du Marché relatif aux travaux du pôle de production de Gouraye et réseau d'adduction entre PK0 et PK7 objet du lot 1 du Projet d'Alimentation en Eau Potable de la ville de Kiffa à partir du fleuve Sénégal.

L'Unité de Coordination du projet d'Alimentation en Eau Potable de la ville de Kiffa à partir du fleuve Sénégal (UCP-PAEPK) sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux du pôle de production à Gouraye et réseau d'adduction entre PK0 et PK7, répartis en deux parties.

2 - Description des travaux

La description détaillée des travaux objet du présent appel d'offres est définie, dans le cahier des prescriptions techniques de l'Appel d'Offres.

La consistance des travaux prévus comprend la réalisation des ouvrages suivants :

❖ Partie 1 : Pôle de production à Gouraye (par voie de concours)

Cette partie inclut la conception, la construction, l'équipement, l'électrification et la mise en service des infrastructures suivantes :

- Une Prise d'eau sur le fleuve Sénégal avec une station d'exhaure (SP0) d'eau brute ;
- Deux Débourbeurs
- Une Station de traitement d'une capacité de 50 000 m³/j, avec bâtiments annexes et aménagements du site ;
- Une Station de pompage d'eau traitée (SP1) de 50 000 m³/j avec une bache de 2 x 2500 m³ ;
- Un Système de traitement des boues ;

- Un Système de télégestion pour l'ensemble des ouvrages du Lot 1 du projet PAEPK ;

❖ **Partie 2 : Conduite de transport entre PK0 et PK7**

Cette partie concerne la fourniture et la pose d'environ 7 km de conduites en fonte ductile DN 800 mm.

3 - Appel à concurrence

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres international tel que défini dans le Code des Marchés publics de Mauritanie, et est ouvert aux entreprises ou groupements d'entreprises spécialisées dans le domaine des travaux d'AEP et disposant de capacités et ressources nécessaires pour mener à bien l'exécution des travaux. Les expériences des maisons mères ou filiales ne seront prises en compte dans l'évaluation que lorsqu'elles font partie du groupement ayant présenté une offre.

Les candidats sont prévenus que toute forme d'association ou de filiation avec le ou les consultant(s) ou toute autre entité qui a été auparavant impliquée dans la réalisation des études techniques ou la supervision des travaux objet du projet, est incompatible avec la participation au présent Appel d'offres. En conséquence, l'offre d'un soumissionnaire tombant sous cette incompatibilité sera rejetée. Il est à préciser que l'étude initiale relative à ce projet a été réalisée par le consultant CIRA-SGIE et révisée par le consultant ECG.

Les candidats doivent satisfaire aux conditions exigées dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

N.B : Seules les entreprises saoudiennes ou les groupements, dont le chef de file est une entreprise saoudienne, sont éligibles à soumissionner au présent Appel d'Offres.

4 - Retrait du dossier d'appel d'offres

Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'appel d'offres contre un paiement non remboursable de 50 000 MRU versé au Trésor Public.

Le DAO sera récupéré au siège de l'UCP-PAEPK sur présentation de la quittance trésor.

5 - Visite des lieux

La visite des lieux est **obligatoire** et est à la charge des soumissionnaires. Cette visite sera organisée par l'UCP-PAEPK le 25 novembre 2024. Une attestation sera délivrée aux participants. Toute offre ne comportant pas cette attestation sera rejetée.

6 - Garantie de soumission et délai d'engagement

Les offres doivent demeurer valides pour une durée de 120 jours à partir de la date limite de remise des offres.

L'offre doit inclure une garantie de soumission sous forme de cautionnement libellé



conformément au modèle joint au DAO et émis par un établissement bancaire agréé et établi en Mauritanie. Une garantie établie par une banque installée en dehors de la Mauritanie doit être validée par une banque locale.

La durée de validité de cette garantie est de 148 jours à partir de la date limite de remise des offres. Le montant de la garantie de soumission est de **Trente-cinq millions ouguiyas (35 000 000 MRU) ou son équivalent en devises.**

7 - Délai d'exécution

Le délai d'exécution des travaux est fixé à trente (30) mois.

8 - Critères de qualification

8.1 SITUATION FINANCIERE

8.1.1 Chiffre d'affaires :

- ❖ Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen pour les travaux de construction et équipements réalisés au cours des cinq (5) dernières années (2019, 2020, 2021, 2022 et 2023) supérieur ou égal à : **Un milliard six cent million Ouguiya (1 600 000 000 MRU) ou son équivalent en devises.**

8.1.2 Capacité d'autofinancement :

- ❖ Avoir accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de : **Trois cent cinquante millions Ouguiya (350 000 000 MRU) ou son équivalent en devises.**

8.2 EXPERIENCES

8.2.1 Expérience générale :

- ❖ Expériences de marchés de travaux à titre d'entrepreneur de construction de stations de traitement des eaux et/ou de pose de conduites AEP durant les 10 dernières années qui précèdent la date limite de dépôt des soumissions. (2014-2023).

8.2.2 Expérience Spécifique (a)

- ❖ Avoir exécuté en tant qu'entité unique ou membre d'un groupement d'entrepreneur au moins deux (02) marchés en AEP de complexité et taille physique comparables avec les travaux objet de cet appel d'offres durant les 10 (dix) dernières années (2014-2023) qui ont été achevés de manière satisfaisante pour un montant minimum de 1 600 000 000 MRU ou équivalent en devises pour chacun soit un montant cumulé de 3 200 000 000 MRU ou équivalent en devises pour les deux marchés.

8.2.3 Expériences Spécifiques (b)

Avoir réalisé et achevé de manière satisfaisante en tant qu'entité unique ou membre de groupement au cours des 10 (dix) dernières années (2014-2023), les expériences minimales suivantes :

- ❖ Conception-construction et équipement d'une (01) station de traitement des eaux de surface (fleuve, rivière, barrages et lac) d'une capacité unitaire supérieure ou égale à 40 000 m³/jour dotée d'un système de télégestion ;
- ❖ Réalisation d'une prise d'eau sur un fleuve ou cours d'eau équipée d'une station d'exhaure pour eau de surface, d'une capacité supérieure ou égale à 0,6 m³/s, avec une HMT minimale de 30 m
- ❖ Réalisation d'une station de pompage pour eau potable de surface de capacité supérieure ou égal à 0,4 m³/s avec une HMT minimale de 100 m ;
- ❖ Fourniture et pose d'au moins 7 kilomètres de conduites en fonte ductile de diamètre supérieur ou égal à DN600 mm dont au moins 5 kilomètres dans un seul marché.

8.3 Personnel : Conformément aux exigences du critère N° 5 de la section III : critères de qualification

8.4 Matériel : Conformément aux exigences du critère N° 6 de la section III : critères de qualification

9 - Remise des offres

Les offres doivent être remises sous pli fermé à l'adresse suivante : Commission de Passation des Marchés Publics du MHA (CPMP-MHA),
455, Ilot C – Teveragh – Zeina Tél : (+222) 45 25 38 52 - Nouakchott – Mauritanie,
Email : cpmpmha@gmail.com, cpmpmha@hydraulique.gov.mr

La date et heure limites de remise des offres sont les suivantes :

Date : lundi 23 décembre 2024

Heure : 12 heures GMT.

NB : Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

10 - Ouverture des offres

La procédure d'ouverture des offres est prévue, à l'adresse de la CPMP-MHA ci-dessus, en deux étapes :

- L'ouverture des offres techniques de tous les soumissionnaires, en présence de leurs représentants, est prévue le lundi 23 décembre 2024, à 12 heures 30 minutes GMT.
- L'ouverture des offres financières des soumissionnaires qualifiés à l'issue de la procédure d'évaluation technique des offres et ayant obtenue une note Technique supérieure ou égale à 75/100 points sera programmée conformément aux dispositions du présent DAOI. Les soumissionnaires retenus seront convoqués pour se faire représenter à la séance d'ouverture.

Le Coordinateur National

Mohamed JIDDOU

